

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025

CHAMPIONNAT DE FRANCE MOTOCROSS FEMMININ



MOTO-CLUB: MC PORTUSIEN

E-MAIL: miss0917@orange.fr

TÉLÉPHONE: 06 73 72 13 63

ORGANISATEUR TECHNIQUE: ROBERT Éric

N° D'ÉPREUVE FFM: 318

DATE: 16 mars 2025

LIEU: PORT-sur-SAÔNE (70)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	RAMEL Alain	Licence : 020347
Délégué FFM (Président de jury)	LAINÉY CYRILLE	Licence : 103761
Membre du Jury	BRISEBARO Jérôme	Licence : 005212
Membre du Jury	CHAQROT Jean-Pierre	Licence : 006199
Commissaire technique responsable	GALLAND CLAUDE	Licence : 137422
Responsable du chronométrage	FFM	Licence : -

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

	<i>NXX FÉMININ SCRATCH</i>	<i>NXX FÉMININ 125</i>
AGE DES PILOTES	15 ans minimum	De 13 à 20 ans*
LICENCES	NCO / Inter / LUE	NCO / Inter / LUE / NJ
CYLINDRÉES	Classes 2, 3 & 4	125cc 2T
PLAQUES ET NUMÉROS	1	1

*Les pilotes ne devront pas avoir 21 ans au cours de l'année.

Les cheveux longs doivent obligatoirement être attachés dans le casque.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr JARLAUD Patrick**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche **VESOUL (70)**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **10**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **La Batenière**

Adresse **PORT-sur-SAÔNE (70)**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1450 m.**

Largeur minimum de la piste **6 m.**

Largeur de la grille **36 m.**

Longueur de la ligne droite de départ **110 m.**

Nombre d'OCP* **14**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45.**

En manche : **45.**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 08/01/2025

MOTO CLUB PORTUSIEN
5 Avenue du Parc
70170 PORT SUR SAÔNE

VISA DE LA LIGUE

DATE: 09.01.2025

Ligue Motocycliste
Bourgogne Franche-Comté
Siège Sociale - DOLE
N° SIRET : 834 758 395 00039

VISA DE LA FFM

DATE: 23/01/2025

NUMÉRO: 25/0050



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: MC PORTUSIEN

E-MAIL: miss0917@orange.fr

TÉLÉPHONE: 06 73 72 13 63

ORGANISATEUR TECHNIQUE: ROBERT Éric

N° D'ÉPREUVE FFM: 318

DATE: 16 mars 2025

LIEU: PORT-sur-SAÔNE (70)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	RAMEL Alain	Licence : 020347
Président du Jury ou Arbitre*	BRISEBARD Jérôme	Licence : 005212
Membre du Jury	CHAGROT Jean-Pierre	Licence : 006199
Membre du Jury	MIGNOT Lionel	Licence : 017397
Commissaire technique responsable	MAS Alain	Licence : 199443
Responsable du chronométrage	FFM	Licence : -

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
125	13	et +	125cc	
OPEN	13	et +	125cc et +	

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Dr JARLAUD Patrick

Nombre de secouristes 10

Hôpital le plus proche VESOUL (70)

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 10

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site La Batenière

Adresse PORT-sur-SAÔNE (70)

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1450 m.

Largeur minimum de la piste 6 m.

Largeur de la grille 36 m.

Longueur de la ligne droite de départ 110 m.

Nombre d'OCP* 14

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : .45

En manche : .45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 08/01/2025

MOTO CLUB PORTUSIEN
 5 Avenue du Parc
 70170 PORT SUR SAÔNE

VISA DE LA LIGUE

DATE: 08.01.2025

Ligue Motocycliste
 Bourgogne Franche-Comté
 Siège Social - DOLE
 N° SIRET : 834 738 395 00039

VISA DE LA FFM

DATE: 23/01/2025
 NUMÉRO: 25/0050



74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org

Motocross de : **PORT SUR SAONE (70)**

N° Epreuve : **318**

le : **16 mars 2025**

Commission Moto-Cross
Ligue **BOURGOGNE**
FRANCHE-COMTE

Championnat de France MX Féminin
Trophée BFC Zone Est

Samedi : de 9h30 à 14h30 contrôle administratif et technique

Dimanche : de 6h45 à 8h30 contrôle administratif et technique

pas d'essais avant d'être enregistré au contrôle Administratif

Durée	T.mort	Départ	Séries		Durée
00:05	0:00	8:30	Essais Libres	CdF MX Féminin (Groupe A) - test de départ	0:05
00:20	0:00	8:35		CdF MX Féminin (Groupe A)	0:20
00:05	0:15	9:10		CdF MX Féminin (Groupe B) - test de départ	0:05
00:20	0:05	9:20		CdF MX Féminin (Groupe B)	0:20
00:10	0:05	9:45		Trophée BFC Est - OPEN	0:10
00:10	0:05	10:00		Trophée BFC Est - 125cc	0:10
00:15	0:05	10:15	Essais Chrono	Trophée BFC Est - OPEN	0:15
00:20	0:15	10:45		CdF MX Féminin (Groupe A)	0:20
00:20	0:10	11:15		CdF MX Féminin (Groupe B)	0:20
00:15	0:10	11:45		Trophée BFC Est - 125cc	0:15
01:30		12:00	Pause Déjeuner		1:30
00:15	0:05	13:35	Manche 1	"Non Qualifiés"	0:15 +1T
00:10	0:00	13:50		Cdf MX Féminin - tour de reconnaissance	0:10
00:20	0:00	14:00		Cdf MX Féminin	0:20 +2T
00:20	0:15	14:35		Trophée BFC Est - OPEN	0:20 +1T
00:20		14:55		Trophée BFC Est - 125cc	0:20 +1T
00:15		15:15	Entracte		0:15
00:10	0:00	15:30	Manche 2	Cdf MX Féminin - tour de reconnaissance	0:10
00:20	0:00	15:40		Cdf MX Féminin	0:20 +2T
00:15	0:10	16:10		"Non Qualifiés"	0:15 +1T
00:20	0:10	16:35		Trophée BFC Est - OPEN	0:20 +1T
00:20	0:15	17:10		Trophée BFC Est - 125cc	0:20 +1T
00:00		17:30	Remise des Prix BFC Est		

Les horaires sont à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment

Pilote : En règle générale le non respect de la signalisation sur les épreuves de motocross de Franche-Comté se traduira par la disqualification du pilote pour la manche considéré

La procédure appliquée sera celle de la constatation de fait.

Le passage au contrôle administratif est obligatoire avant la 1ère séance d'essais (ne pas confondre la remise du transpondeur)

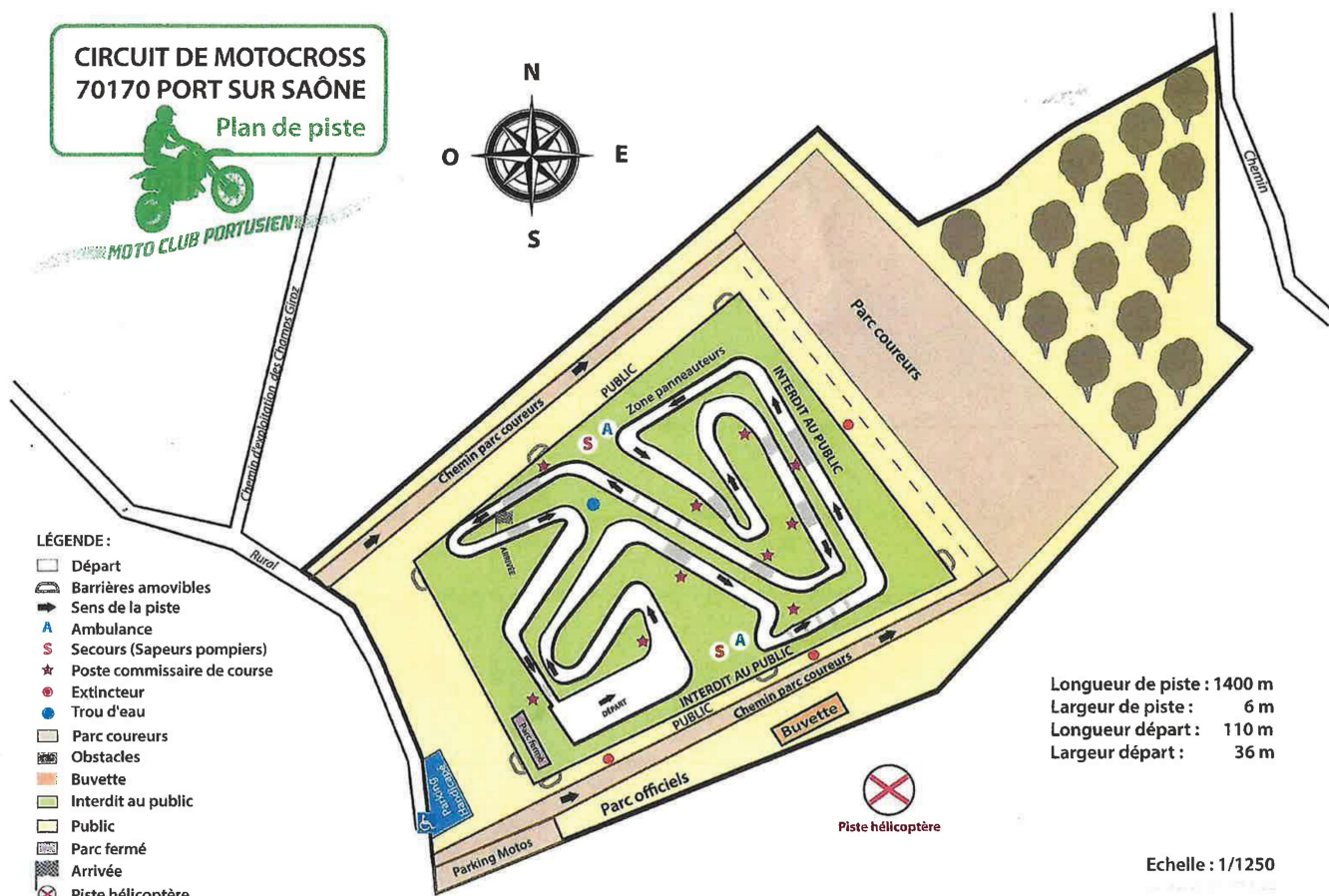
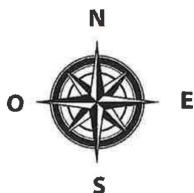
Le transpondeur doit équiper le véhicule avant chaque accès à la piste

**CIRCUIT DE MOTOCROSS
70170 PORT SUR SAÛNE**

Plan de piste



MOTO CLUB PORTUSIEN



LÉGENDE :

- Départ
- Barrières amovibles
- Sens de la piste
- Ambulance
- Secours (Sapeurs pompiers)
- Poste commissaire de course
- Extincteur
- Trou d'eau
- Parc coureurs
- Obstacles
- Buvette
- Interdit au public
- Public
- Parc fermé
- Arrivée
- Piste hélicoptère
- Parking handicapé

Longueur de piste : 1400 m
 Largeur de piste : 6 m
 Longueur départ : 110 m
 Largeur départ : 36 m



Piste hélicoptère

Echelle : 1/1250